

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° VA1-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 243 RÉGISSANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE- DALQUIER

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 17 mars 2025, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA1-25 modifiant le règlement n° 243 régissant l'émission des permis et certificats de l'ancienne municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 18 mars 2025.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 18 mars 2025 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 18 mars 2025

(s) Mariane Michaud, greffière